

COMMUNIQUÉ
Lausanne, le 9 juillet 2024

Les plaisirs du lac sans danger

Avec l'arrivée de l'été et des beaux jours, la CGN souhaite prévenir les comportements à risque auprès des usagers du lac sur ou à proximité des embarcadères. La CGN, la Police cantonale vaudoise et la Police cantonale genevoise recommandent aux plaisanciers et aux nageurs d'adopter un comportement responsable et exemplaire sur les plans d'eau lémanique.

La CGN et la brigade du lac de la Police cantonale vaudoise ainsi que la brigade de la navigation de la Police cantonale genevoise s'associent pour prévenir les accidents liés à la pratique des sports nautiques et pour prodiguer des conseils concernant l'utilisation des embarcations sur les plans d'eau, plus particulièrement aux endroits où naviguent des bateaux de la CGN. Des incidents surviennent en raison de la méconnaissance des règlements et parfois à l'inconscience de plaisanciers et de baigneurs. Plusieurs situations critiques sont constatées chaque année.

Navigation

En raison de leur tonnage et de la difficulté de manœuvrer, les bateaux en courses régulières sont prioritaires et il est impératif que les autres usagers s'écartent de leur route lorsqu'ils approchent.

Ski nautique

Il est bon également de rappeler que la pratique du ski nautique ou engins analogues doit impérativement se faire avec deux personnes à bord du bateau tracteur, soit un pilote et une personne pour la surveillance. De plus, il est à noter que cette pratique est interdite dans la zone riveraine, c'est-à-dire la zone s'étendant jusqu'à 300 mètres de la rive.

Nageurs, paddles et pédalos

A proximité des débarcadères, les capitaines des bateaux de la CGN sont également fréquemment confrontés à l'inconscience des nageurs s'approchant du bâtiment ou s'accrochant aux superstructures des roues à aubes et cela même lorsque le bateau avance encore. La pratique de la natation est strictement interdite à moins de cent mètres d'un débarcadère, qui n'est par ailleurs pas un plongeoir. Les paddles et pédalos ne doivent en aucun cas se trouver sur la route d'un bateau CGN. Ces activités présentent un risque de décès ou de blessures graves. Au-delà des chocs, les roues à aubes créent un courant d'eau et un remous autant en surface qu'en profondeur. Ce courant peut être important au point d'envoyer un nageur heurter les fonds, la carène du bateau ou les piliers du débarcadère. Une vidéo sur le bon comportement en paddle est disponible sur le site Internet : www.votrepolice.ch

Rade de Genève

La brigade de la navigation de la Police cantonale genevoise rappelle que la vitesse maximum est de 30 km/h sur le plan d'eau situé à plus de 300 mètres des rives, en aval d'une ligne tirée de la digue nord du Port Noir/SNG au débarcadère de la Perle-du-Lac.

Pour illustrer la problématique, une vidéo de prévention a par ailleurs été réalisée et diffusée sur les réseaux sociaux. La CGN rappelle notamment qu'un bateau Belle Epoque de la CGN nécessite 350 mètres pour s'arrêter et effectue un virage avec un diamètre de 500 mètres.



Les capitaines de la CGN, la brigade du lac de la Police cantonale vaudoise et la brigade de la navigation de la Police cantonale genevoise veilleront au respect des règles. Le cas échéant, les contrevenants seront sanctionnés.

Lien vers la [vidéo](#) de prévention de la CGN

Service presse CGN : +41 21 614 62 13 - presse@cgn.ch

Police cantonale vaudoise

Florence Frei, sgtme, chargée de communication
Direction communication et relations publiques
+41 79 597 86 29

Police cantonale genevoise

Alexandre Brahier, chef de service a.i et porte-parole
Service communication et relations publiques
+41 22 427 56 00